

## **Signature du contrat local de santé Nord Dordogne**

**BOURDEILLES, le mercredi 9 octobre 2013**

**Allocution de M. Jacques BILLANT, Préfet de la Dordogne**

Ce contrat local de santé est d'abord le résultat d'un fort investissement des élus du Conseil général, du pays, des communautés de communes, des communes, et des acteurs locaux que sont les professionnels de santé, les CLIC, les SSIAD, la MSA, l'éducation nationale, Groupama, l'ANPAA, la Mutualité française, l'association Point Virgule.

Les contrats locaux de santé visent à mettre en cohérence la politique régionale de santé en offrant une articulation efficace entre le projet régional de santé et les démarches locales de santé existantes. Celui que nous nous apprêtons à signer aujourd'hui est le fruit d'une intelligente expérimentation « Pays de Santé » dans le nord du département sur une période de trois ans.

Le Périgord vert a des atouts qu'il ne cesse de cultiver, je pense notamment au développement économique et touristique. Il a donc des défis à relever vis-à-vis de cette dynamique, et la santé en est un.

Car cette partie de la Dordogne a aussi des indicateurs de santé et sociaux difficiles : population âgée, niveau de vie relativement pauvre ou encore densité de médecins, en particulier de spécialistes, très inférieure à la moyenne nationale. C'est cette analyse du territoire qui a incité la MSA et Groupama à proposer une expérimentation « Pays de Santé » sur les trois cantons de Bussière-Badil, Nontron et Saint Pardoux La Rivière : seulement 12 médecins pour 17 000 habitants.

Cette expérimentation a débuté en 2010. Elle a pu mettre en évidence les enjeux locaux, adapter la palette des services proposés et même constituer un « Conseil Pays de Santé » offrant aux élus, habitants et professionnels la possibilité de se retrouver et d'échanger au cours de réunions régulières. Après trois années d'exercice, la plus-value a été reconnue par tous et c'est tout logiquement que cette dynamique devait se poursuivre au sein d'un contrat local de santé.

Désormais, sept autres cantons intègrent le dispositif, représentant 10 communautés de communes. Ce contrat local de santé est le 2<sup>ème</sup> signé en Dordogne. Plusieurs groupes de travail se sont réunis pour réfléchir aux actions qui y sont inscrites et je veux souligner ici la très forte implication des acteurs locaux, preuve d'un grand sens de l'intérêt général.

Je vous remercie, Mme la Députée, pour le rôle actif que vous avez joué avec la sous-préfète, la déléguée territoriale de l'ARS et les élus dans la mise en place de cette dynamique à l'échelle des 10 communautés de communes.

Les objectifs de ce contrat sont donc aujourd'hui définis. Ils sont clairs et ambitieux :

- informer et communiquer.
- promouvoir l'égalité sociale et territoriale, en traitant notamment de la démographie des professionnels ou encore de la fluidité des parcours de soins. C'est dans ce cadre que seront traitées les questions de l'aide aux professionnels de santé libéraux déjà en place, l'installation de nouveaux professionnels, la formation avec le développement des stages en médecine libérale.

- prévenir et agir dans les secteurs de la périnatalité, de la petite enfance et de l'adolescence. Vous avez cité à ce titre les enjeux des maladies liées au surpoids et à l'obésité, ou encore la lutte contre les addictions... C'est très important et je veux ici préciser que la prévention est un objectif majeur de la stratégie nationale de santé présentée par Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, le 23 septembre 2013. Il faut en effet agir tôt et fortement sur tout ce qui peut avoir une influence sur notre santé.
- prévenir et agir dans les secteurs des personnes âgées et du handicap. Notre réseau d'EHPAD adossé à celui des MSP est un atout qu'il faut conforter et la MAIA correspond à un besoin en Périgord vert, vous venez de le rappeler, Mme la Députée.

L'Etat va s'engager dans ce contrat local de santé. Un référent est nommé en la personne de Mme Laurence BEGUIN, sous-préfète de l'arrondissement de Nontron, qui va veiller, sous mon autorité, à la déclinaison sur le territoire Nord Dordogne des priorités gouvernementales.

Désormais, c'est dans le cadre du contrat local de santé que les actions partenariales et les moyens engagés par l'Etat seront définis et validés, j'insiste sur ce point.

Car nos concitoyens attendent de nous de la cohérence. Tout euro dépensé doit l'être utilement, c'est encore plus vrai dans le cadre budgétaire contraint qui est le nôtre actuellement.

Pour conclure, je veux vous réaffirmer combien la politique de santé est à la croisée des priorités de l'Etat dans le département : pacte social, aménagement du territoire et sécurité, et c'est bien normal au regard de l'enjeu qu'elle constitue tant au plan national que local.

Le pacte santé-territoire a été présenté aux élus par le directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine le 15 février 2013. Il va permettre d'engager des initiatives fortes dans le domaine de la gestion de la démographie médicale et de la permanence des soins en facilitant l'installation des jeunes médecins en milieu rural, ou encore dans le domaine de l'accès aux soins urgents.

Par ailleurs, le directeur général de l'ARS Aquitaine, le président du Conseil général et moi-même avons installé la commission départementale de la démographie médicale et paramédicale, la première d'Aquitaine, le 8 juillet dernier. S'appuyant sur un observatoire, cette commission proposera un plan d'actions à l'échelle départementale. Y sera étudiée par exemple la poursuite du soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires. Les acteurs du contrat local de santé du Nord Dordogne y seront bien sûr représentés pour garantir la chaîne territoriale que nous sommes en train de mettre en place ensemble.

Voilà ce que je voulais vous dire avant de nous engager dans la signature du contrat.

Il me reste à vous remercier et à vous féliciter pour le travail de fond réalisé et à vous assurer de mon soutien pour celui à venir.

Je remercie aussi le Directeur général de l'ARS d'Aquitaine pour l'intérêt qu'il porte à la Dordogne et je lui réaffirme combien j'apprécie l'engagement de Karine TROUVAIN, notre déléguée territoriale, dont nous savons quelle est la meilleure ambassadrice qui soit pour le département auprès de lui.